

Berne, 26 août 2025

Communiqué de presse – Révision totale de la loi sur l'aide sociale du Canton de Berne

AvenirSocial s'oppose fermement à plusieurs éléments de la [révision totale de la loi sur l'aide sociale du canton de Berne](#).

Pour une politique sociale centrée sur l'humain, pas sur le soupçon

Cette révision, sous couvert de modernisation, privilégie une logique de contrôle, de sanction et de gestion administrative, au détriment de la mission fondamentale du travail social : soutenir les personnes en difficulté et renforcer la cohésion sociale.

Une dérive administrative inquiétante

La nouvelle loi introduit peu de changements substantiels, mais alourdit considérablement les tâches administratives. Elle réduit la profession sociale à une fonction de contrôle, niant le rôle essentiel des professionnel·les : établir une relation de confiance, promouvoir l'intégration sociale et professionnelle, et accompagner durablement les parcours de vie. Cette surcharge fragilise le lien avec les bénéficiaires et risque d'aggraver la pénurie de personnel dans le secteur social.

Une approche déséquilibrée et stigmatisante

Le projet de loi repose sur une méfiance généralisée envers les bénéficiaires, renforcée par des mécanismes de sanction excessifs. Il introduit des distinctions problématiques entre « bons » et « mauvais » pauvres, alimentant la stigmatisation et dissuadant les ayants droit de faire appel à l'aide sociale. AvenirSocial rejette fermement cette logique punitive, contraire aux principes d'équité et de dignité.

Investir dans la qualité, pas dans le contrôle

Une aide sociale efficace repose sur la prévention, la proximité, et un accompagnement professionnel adapté. Or, la révision n'intègre pas suffisamment ces dimensions clés. Elle néglige aussi des groupes vulnérables comme les enfants et ne propose aucune mesure forte contre le manque de personnel qualifié. AvenirSocial demande que la loi renforce la professionnalisation des services sociaux et garantisse les ressources nécessaires à une prise en charge humaine et durable.

Pour que l'aide sociale joue pleinement son rôle de filet de sécurité et d'intégration, elle doit reposer sur la confiance, le respect des personnes et la compétence des professionnel·les, non sur des mécanismes de surveillance inefficaces. AvenirSocial appelle à une révision en profondeur de ce projet de loi. [Un appel émanant d'organisations de la société civile et des professionnel·le·s de terrain](#) a été déposé auprès des membres du Grand Conseil dans ce sens.

Contact :

Emilie Clavel, Co-secrétaire générale AvenirSocial, e.clavel@avenirsocial.ch, 031 380 83 08

Nadia Bisang, Co-secrétaire générale AvenirSocial, n.bisang@avenirsocial.ch, 031 380 83 04

AvenirSocial est l'association professionnelle du travail social et compte environ 4 000 membres. La région de Berne d'AvenirSocial compte près de 1 000 membres, dont beaucoup ont adhéré à l'association professionnelle après le vote sur la dernière révision de la loi sur l'aide sociale en 2019. Nous nous engageons en faveur de la réalisation des droits humains, de l'égalité des chances et d'un travail social de haute qualité. L'autonomisation des personnes afin qu'elles puissent mener une vie autodéterminée est au cœur de nos activités. AvenirSocial ne reçoit aucune aide financière du canton de Berne.